

## Mise en service et contrôle périodique de vos autoclaves



Nous proposons différentes prestations pour vos autoclaves, selon la législation française :

- mise en service
- inspection périodique
- requalification périodique



**Prenez rendez-vous !**  
Contactez nous au  
**01 42 50 50 50**



### Législation française

Appareil à pression < 0,5 bar			Pas de contrôle réglementaire.
	Capacité < 25 litres		Pas de contrôle réglementaire.
Appareil à pression > 0,5 bar	Capacité ≥ 25 litres et pression > 200 bars / litre	Couvercle à vis.	Arrêté du 20/11/2017 : • inspection périodique tous les 24 mois • requalification périodique tous les 10 ans
		Couvercle à fermeture rapide.	Arrêté du 20/11/2017 : • contrôle obligatoire de mise en service • inspection périodique tous les 24 mois • requalification périodique tous les 10 ans

### Mise en service et contrôles périodiques

			référence	Prix HT
Mise en service	Autoclave à couvercle amovible et autoclave horizontal inférieur à 25 litres.		Contrôle volontaire.	ET71101
	Autoclave à couvercle amovible à fermeture rapide à partir de 25 litres.	Arrêté du 20/11/2017 relatif à l'exploitation des équipements sous pression.	Contrôle de mise en service.	ET71100
Inspection périodique (tous les 24 mois depuis la date de mise en service)	Générateur de vapeur supérieur à 25 litres.	Arrêté du 20/11/2017 relatif à l'exploitation des équipements sous pression.	Visite à l'arrêt et en fonctionnement.	ET71107
	Équipement sous pression à couvercle amovible à fermeture rapide supérieur à 200 bars / litre.		Visite à l'arrêt et en fonctionnement.	ET71109
Requalification périodique (tous les 10 ans depuis la date de mise en service)	Équipement sous pression avec générateur de pression supérieur à 25 litres.	Arrêté du 20/11/2017 relatif à l'exploitation des équipements sous pression.	Inspection à l'arrêt, épreuve hydraulique.	ET71102
	Équipement sous pression à couvercle amovible à fermeture rapide supérieur à 200 bars / litre.		Essais en fonctionnement.	ET71104